

Les foires de l'abbaye de Saint-Père (XII^e-XVI^e siècles)

Commerce et pouvoir



Les foires chartraines

Au mois d'avril s'ouvrait le cycle des foires annuelles de l'abbaye de Saint-Père. Suscitées par l'exemple de la Champagne, les foires répondaient à l'accroissement de la production locale. En 1140, le comte Thibault IV avait institué le principe d'assemblées commerciales annuelles, se réservant d'y percevoir l'impôt et d'y exercer la justice. Ces foires furent associées aux fêtes de Saint Simon-et-Saint-Jude, aux pèlerinages annuels de la cathédrale, à la fête de la Saint-Pierre et de la Saint-André. Ce commerce allait assurer l'essentiel du négoce chartrain jusqu'au XVI^e siècle. Les foires les plus importantes étaient celles du cloître, non sans conflits entre le chapitre et les marchands de la ville. Plus modestes, celles de Saint-Père traduisent d'importants enjeux de pouvoir entre l'abbaye et le comte.

La foire de Saint-Père

Elle se tenait les jours des trois fêtes de l'apôtre, 16 avril (translation de ses reliques), 29 juin (martyre) et 1er août (libération miraculeuse). Le cartulaire de l'abbaye (III, chartes du X^e au XV^e siècle) décrit son étendue aux XIII^e et XIV^e siècles. Elle couvrait une surface comprise, côté ville basse, entre la porte principale du monastère, dite du Paradis ou Parvis (aujourd'hui sud de la place Saint-Pierre) ; vers l'extérieur entre les ponts Saint-Père (celui de son moulin) et Saint-Hilaire (celui de l'église du même nom bâtie par l'abbaye et devenue église paroissiale) ; et sous la haute ville, dans un triangle compris entre l'Eure, la porte Cendreuse et le chemin de Saint-Père.

Progressivement supplantée par de nouvelles formes de négoce, la foire de Saint-Père se tint encore le 29 juin 1526, comme en témoi-

gne le procès-verbal de la visite d'inspection du bailli des moines, choisi comme juge, de leur procureur et de leur sergent, des maires de Maindeville, Mainvilliers et Champhol.

Premier conflit : clergé régulier et pouvoir civil

Au début du XI^e siècle, un tumultueux affrontement avait opposé les moines au comte à propos de la désignation des abbés, normalement élus collégialement. Voulant s'arroger leur nomination, Thibault II avait imposé un candidat dissident : accouru depuis Blois, il avait brutalement investi le monastère. Si plus tard les moines avaient matérialisé leur clôture, en fait leur indépendance, tout fut remis en cause à la fin du XII^e siècle quand les nouvelles murailles de la ville inclurent l'abbaye dans la cité.

Second conflit : finances et justice

Au XIII^e siècle, la rivalité se concentra sur le plan économique et juridique, le comte de Chartres et l'abbaye de Saint-Père se disputant la juridiction et les revenus des foires. En 1266, le comte abandonna aux moines la justice ordinaire, la police et la perception des redevances de coutume, de sortie et d'entrée, ainsi que le choix de leur juge. Il conserva sa prérogative de haute justice et confia à un sergent, choisi parmi les habitants de la ville, le soin de veiller à ses droits.

Juliette Clément, Directrice des publications de la Société archéologique d'Eure-et-Loir
1 rue Jehan Pocquet, Chartres.
www.sael28.fr, sael28@wanadoo.fr, 02 37 36 91 93.
Sources, AD 28 (cl. ponts Saint-Père et Saint-Hilaire, J. Clément).